

<p style="text-align:center"><b>CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2010</b> <b>COMPTE-RENDU</b></p>
--

CONSEIL MUNICIPAL - 23.07.2010.CR

Présents : R. DAVRIEUX, JM CREUZET, P. MONTOYA, G. CHEVROT, R. COURAND, P. BAY, C. GOY, P. COSTA, MA ANGEI, A. MINJAT, ML DEJOUX, M. GOY, JP PEDRO, MF CAMUS-GEOFFRAY, E. FAVROT, J. GULLON-NEYRIN, L. BERTHET, F. MOUSSU-CHEMOUL, C. BON.

Excusés : monsieur BEYNEL

Madame BLOND donne pouvoir à monsieur CHEVROT,  
Madame CHEVAL donne pouvoir à madame ANGEI,  
Madame SANTULLO donne pouvoir à monsieur DAVRIEUX,  
Madame FALCONE donne pouvoir à monsieur CREUZET,  
Monsieur ELASRI donne pouvoir à monsieur COURAND,  
Monsieur ROZAND donne pouvoir à madame BON.

Absente : madame VALENTIN

Secrétaire de séance : madame DEJOUX

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2010**

Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 500 € pour aider au démarrage du Football Club de Chavanoz, association nouvellement créée pour la pratique du futsal, dont l'objet est de faire des rencontres officielles avec d'autres clubs, des compétitions...

### **RUE DES COTTAGES : PROCEDURE DE TRANSFERT D'OFFICE DE LA VOIE**

Les voies du lotissement des Cottages n'ont pu être intégrées par la procédure normale de classement dans le domaine public alors que la commune a entretenu les voies et l'éclairage public depuis plus de trente ans.

Le lotissement a quarante ans ; les réseaux d'eau sont anciens et des risques de casse sont à prévoir. De plus, la commune prend en charge l'électricité pour l'éclairage public ; la commune n'aurait pas dû entretenir les voies d'une part, et le terrain sur lequel monsieur François MONIN souhaite réaliser un projet de construction n'aurait pas dû être enclavé d'autre part.

Le 22 mai 2010, une nouvelle réunion s'est tenue en mairie pour dresser un dernier bilan sur ce dossier : deux foyers restent opposés au projet. Certains propriétaires ne souhaitent pas voir des véhicules supplémentaires sur la voie de desserte du lotissement.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'utiliser la procédure du classement d'office sans indemnité, prévue par l'article L 318-3 du code de l'urbanisme, et de lancer l'enquête publique préalable au classement d'office de la rue des Cottages, d'une superficie de 2 070 m<sup>2</sup> pour une longueur de 259 m dans le domaine public communal, d'une part, et d'émettre un avis sur ce dossier conformément à l'article L 318-3. du code de l'urbanisme d'autre part.

## **SYNDICAT DES COLLEGES : FIXATION DE LA CLE DE REPARTITION**

Suite aux délibérations concordantes des communes adhérentes, favorables à la dissolution du Syndicat des Collèges, le conseil municipal a décidé de répartir l'actif et le passif dudit syndicat en fonction de la population des communes membres.

## **PASS FONCIER : ATTRIBUTION DE DEUX SUBVENTIONS**

Par délibération du 20 mai 2010, le conseil municipal a adopté le principe de mise en œuvre de la procédure "Pass Foncier" à l'occasion de la réalisation de logements avenue de Revorchon, avec l'octroi des subventions suivantes aux ménages répondant aux conditions légales permettant de bénéficier de la majoration du PTZ et du Pass Foncier :

- 3 000 € pour les ménages de trois personnes au plus ;
- 4 000 € pour les ménages de quatre personnes et plus

Dans le cadre de cette opération, la société EPERGOS (1% logement) a présenté, par courrier du 29 juin 2010, deux demandes de subvention, et a émis un avis favorable sur ces deux dossiers qui répondent aux critères d'éligibilité d'obtention d'un Pass Foncier.

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 3 000 € pour chacun de ces deux demandeurs suivant l'avis favorable émis par EPERGOS, indiquant que les subventions seront versées sur le compte du notaire chargé de la vente après remise par l'organisme collecteur d'une attestation d'octroi du Pass Foncier, et a autorisé monsieur le maire à signer l'attestation nominative d'aide à l'accession à la propriété.

## **PERSONNEL COMMUNAL : CREATION DE POSTE**

Suite à l'annonce parue dans le Dauphiné Libéré et sur le site de la commune pour le recrutement d'un agent de police municipale, huit candidats ont été reçus pour un entretien en mairie le vendredi 9 juillet 2010. Deux jurys ont reçu les candidats présélectionnés. La personne pressentie par les jurys a été reçue une nouvelle fois en mairie jeudi 22 juillet 2010.

La prise de poste est prévue le 1<sup>er</sup> septembre 2010. Ce deuxième poste permettra d'élargir l'amplitude des heures de présence, d'assurer une entrée d'école le matin et à 13h30, deux sorties à 11h30 et à 16h30, une présence le mercredi matin ou le samedi matin, et une ronde à deux.

Souhaitant s'intégrer à la vie communale, la nouvelle recrue habitera la commune.

A la majorité (un contre, 4 abstentions), le conseil municipal a donné son accord pour la création d'un poste de gardien de police municipale, et a approuvé l'attribution d'un logement pour nécessité absolue de service à cet employé.

## **QUESTIONS NON SOUMISES AU VOTE**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il y aura pas de séance du conseil municipal en août.

### **Vidéoprotection**

Monsieur le maire informe l'assemblée de la mise en route de la vidéoprotection sur le secteur de la place Charles de Gaulle et du parc de la mairie ainsi que sur les parkings du Petit Théâtre et de la salle polyvalente. Les panneaux signalant les caméras seront prochainement installés.

Actuellement, les jeunes testent pour voir si elles fonctionnent. Quelques problèmes au démarrage n'ont pas permis d'enregistrer les actes d'incivilité commis lors du 14 juillet notamment.

Madame BON questionne sur l'installation de caméras sur les Cinq Chemins alors que cela n'a pas été discuté. Monsieur le maire répond qu'il n'y avait pas lieu d'en parler dans la mesure où ces caméras ne fonctionnent pas pour l'instant, qu'elles ont été installées pendant les travaux de l'école et qu'elles ne seront actives qu'en 2011.

Madame CAMUS-GEOFFRAY signale des dégradations de massifs et précise que monsieur MENS a à nouveau franchi le mur. Monsieur DAVRIEUX regrette que le système était en phase de mise en route et que la commune n'ait pu utiliser les images dans la mesure où les panneaux réglementaires ne sont pas encore installés.

Madame ANGEI signale que deux véhicules ont été brûlés sur le secteur de Bonchatel et Bruyères.

Madame MOUSSU-CHEMOUL signale que toute une rue sur Chavanoz a fait l'objet de vandalisme et de vols au niveau des voitures. Monsieur le maire demande des précisions à ce sujet car, en réunion la veille avec le lieutenant HUGONNET concernant la sécurité des personnes âgées et des biens, celui-ci ne lui a rien signalé. Madame MOUSSU-CHEMOUL déclare que la source provient d'une personne extérieure à Chavanoz mais elle ne connaît pas le nom de la rue concernée. Monsieur DAVRIEUX s'assurera auprès du lieutenant HUGONNET de la véracité de ces faits.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.